

Calendrier

Secrétariat de l'Union

mardi 30 aout 2022 14h30

Bureau URIF FO

mercredi 7 septembre à 9h

Commission Exécutive de l'Union

jeudi 8 septembre 2022 14h30

IPR POLE EMPLOI

vendredi 9 septembre 9h30

Réunion Confédérale

Logement

mardi 13 septembre 9h

Réunion URIF FO des CE UD IDF

jeudi 15 septembre 2022 10h

Comité Confédéral National

20 & 21 septembre 2022-Paris

Bureau CPAM 94

vendredi 23 sept. à 10h

CONSEIL CPAM 94

30 septembre 2022 9h30

JOURNAL FO VAINCRE 94

Le journal de l'Union
Départementale- **FO VAINCRE94**
va paraître.
les articles de syndicats seront les
bienvenus.

SITE INTERNET UD FO 94
www.fo94.fr

notre site a été remodelé et
rafraîchi avec ses rubriques
habituelles, communiqués,
formation syndicale,
documentations,
publications, etc.....

Nouveau gouvernement /déclaration de politique générale : de paradoxes en paradoxes !

La Première ministre a annoncé aujourd'hui de nombreuses concertations, dès la rentrée. FO rappelle que concertation n'est pas négociation et réaffirme sa revendication de redonner à la négociation collective la place qui est la sienne. A cet égard, FO souligne que les mesures annoncées sur le pouvoir d'achat contournent soigneusement la question de l'augmentation des salaires.

FO met en garde contre le virage annoncé visant à respecter à nouveau le critère de déficit public d'ici 2027. Alors que les urgences sont nombreuses : pouvoir d'achat, éducation, hôpital, services publics, le gouvernement enterre définitivement le quoi qu'il en coûte. Pire, une nouvelle réduction des impôts de production est annoncée dans la droite ligne du quinquennat précédent, sans contreparties demandées aux entreprises.

La Première ministre a répété à plusieurs reprises sa volonté de bâtir la France de demain. FO a au contraire le sentiment que se poursuit la déconstruction de notre modèle social, en commençant par le versement à la source des prestations sociales. S'il n'est pas ficelé, un projet de réforme est confirmé pour faire travailler les salariés plus longtemps. FO rappelle ici son opposition totale à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et à l'allongement de la durée de cotisation.

FO dénonce la poursuite des politiques de territorialisation, qui conduisent à remettre en cause la République une et indivisible.

FO prend acte de la volonté de l'État de prendre le contrôle d'EDF à 100% et sera attentive à sa concrétisation.

Pour conclure, FO ne partage donc pas la conception de ce que sont le progrès et la justice sociale, tels que décrits par la Première ministre.

FORMATION SYNDICALE

Les inscriptions sont ouvertes pour ces deux sessions à venir, DECOUVERTE et COMMUNICATION.
formulaire sur le site www.fo94.fr

CONNAITRE SES DROITS

session 20 au 22 sept 2022 : clôture des inscriptions et convocations adressées

DECOUVERTE

inscriptions ouvertes stages :

découverte : 24 au 28 oct2022

Communication : 29 nov au 1er déc2022

FORMATION EN LIGNE via internet : je construis mon PAP CSE/protocole d accord pré électoral -conditions être DS ou RSS

4 dates possibles 9h/ 17h

vendredi 23 septembre

vendredi 21 octobre

vendredi 18 novembre

vendredi 16 décembre

contacts Nathalie : 01 49 80 68 89 ou nathalie.fo94@orange.fr.

Augmenter les salaires, une urgence sociale ! Une nécessité économique ?

Et si, outre une mesure de justice sociale et de répartition des richesses trop longtemps attendue, l'augmentation des salaires constituait aussi une nécessité économique ? Il n'aura échappé à personne que l'inflation au cours de ce semestre a atteint son niveau le plus haut depuis trente-sept ans. Selon l'Insee, nous serions à 5,9 % en juin et entre 6,5 % et 7 % en fin d'année, soit 5,5 % en moyenne annuelle contre 1,6 % en 2021.

Pour FO, la vraie question est de savoir qui supporte principalement le coût de cette inflation. La comparaison du taux d'inflation du mois de mars, soit 4,6 %, avec l'indice du salaire mensuel de base des salariés du secteur privé, soit 1,1 % au premier trimestre 2022, indique une diminution du pouvoir d'achat des salaires de 2,3 % sur la même période.

Selon les prévisions de l'OFCE, le pouvoir d'achat des ménages devrait, en tenant compte pourtant des différentes mesures annoncées par le gouvernement, diminuer de 0,8 % sur l'année après avoir enregistré un recul de 1,9 % sur le premier trimestre, soit la plus forte baisse depuis 2013.

Pendant des années, les tenants de la compétitivité et des restrictions budgétaires se sont appuyés sur le risque d'inflation pour justifier la modération salariale dans le privé et dans le public. Or, rien ne démontre que l'inflation d'aujourd'hui proviendrait de l'augmentation des salaires, bien au contraire. Elle trouve donc sa source ailleurs : conflit en Ukraine, phénomènes climatiques, désorganisation des chaînes de production aboutissant à des retards d'approvisionnement, libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, sans compter les spéculations sur les matières premières.

En l'absence de revalorisation salariale significative, la consommation des ménages, qui au premier trimestre s'est déjà contractée de 1,5 %, va continuer de baisser. Hors la période Covid, il s'agit de la plus forte baisse depuis plus de soixante-dix ans. Cette situation combinant forte inflation et stagnation de l'activité, a déjà provoqué un recul du PIB de 0,2 % au premier trimestre, qui semble se confirmer au vu de la dernière note de l'Insee. S'y ajoute la remontée amorcée des taux d'intérêt par les banques centrales pour combattre une inflation liée à l'offre en réduisant la demande, appliquant ainsi un remède de cheval à un malade qui pourrait mourir guéri. Le risque d'étouffement de la reprise d'activité et à terme de récession est donc bien réel.

**LE SERVICE PUBLIC
A UNE HISTOIRE**

**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE**

FO **ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**

Si les entreprises répercutent la hausse des taux d'intérêt sur les prix, la situation financière des salariés va encore se dégrader et donc leur consommation diminuer, sans pour autant régler le problème de l'inflation. Il faut donc choisir entre deux maux : l'inflation ou la récession. Qui paye principalement l'inflation ? Qui payerait principalement une récession économique ? Encore les salariés.

L'augmentation des salaires du privé comme du public est une urgence sociale, elle est aussi une nécessité économique pour éviter la récession !

Hélène FAUVEL, secrétaire confédérale chargée de l'Economie et du service public



Paris, le 6 juillet 2022

Communiqué de presse : revalorisation des pensions : nous sommes loin du compte !

Le gouvernement propose dans son projet de loi de revaloriser les pensions de retraite et d'invalidité des régimes de base de 4 % le 1^{er} juillet.

Il prétend que cette hausse, cumulée à celle de 1,1 % intervenue en janvier, se rapproche du niveau de l'inflation, qui a atteint 5,8 % en juin. Il amalgame deux périodes distinctes :

- **Le 1,1 % du 1^{er} janvier est censé solder le passé, ce qui est loin du compte.** Nous revendiquons un rattrapage significatif du passé évalué à un mois de pension depuis 2014.
- **Le 4 % au 1^{er} juillet est censé compenser l'inflation de 2022, ce qui est loin du compte.** Nous demandons une revalorisation au moins équivalente au taux d'inflation au 1^{er} juillet, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier. L'inflation mesurée par l'Insee défavorise les retraités, elle ne tient pas compte notamment de l'envol des complémentaires santé, dont les tarifs augmentent avec l'âge.
Et pour éviter une baisse des pensions par le franchissement d'un seuil provoquant l'augmentation de la CSG, nous demandons en parallèle l'augmentation des plafonds déterminant les seuils de CSG.

Les petites pensions doivent être portées au niveau du SMIC, le minimum pour vivre. Il est inacceptable qu'une personne âgée survive en dessous du SMIC après avoir travaillé toute sa vie !

Les complémentaires ne peuvent pas être oubliées dans la revalorisation. Elles représentent une partie importante des pensions pour la majorité des personnes en retraite. Constatant le renforcement des réserves du régime, nous demandons l'ouverture de négociation pour une augmentation au plus vite des pensions complémentaires qui tienne compte de l'inflation.

Nous revendiquons une évolution des pensions comparable à celle du salaire moyen.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Jean-Jacques Boisserolle (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



FONCTION PUBLIQUE

FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

+ 3,5 % pour le point d'indice, les agents publics vont continuer de subir l'inflation !

- 25 % de perte de pouvoir d'achat !
- 8 % de perte de pouvoir d'achat entre juin 2017 et juin 2022, depuis l'élection du président Macron !
- 5,2 % d'inflation en année glissante de mai 2021 à mai 2022 !

La proposition du Gouvernement et du ministre Stanislas Guerini est donc de 3,5 %, largement en deçà des attentes et des besoins.

Les mesures annexes, qui concernent principalement la fonction publique de l'Etat, continuent de créer des inégalités entre les trois versants.

Pire, pour certains, comme la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), c'est la démonstration que la revalorisation de 3,5 % du point d'indice est d'ores et déjà insuffisante.

FO Fonction publique a également demandé au ministre de s'assurer que tous les agents contractuels (plus d'un million) bénéficient de la même revalorisation que les fonctionnaires. Nous avons obtenu satisfaction sur ce point.

Pour FO Fonction publique, le compte n'y est pas !

Le ministre annonce une clause de revoyure à l'automne.

A ce stade, FO Fonction publique va informer les personnels des nouvelles mesures et invite toutes ses structures à se réunir pour mettre en débat ces propositions et les suites à donner.

Fait à Paris, le 28 juin 2022